



FICHES PRATIQUES

Les Devis

- Quelques conseils pratiques
- Ce que doit mentionner obligatoirement un devis

Faire réaliser des devis avant toute intervention est une étape importante qui nécessite d'être précis dans la formulation de la demande auprès des artisans ou des entreprises.

Il convient donc de clarifier la demande en termes de travaux et d'exiger un certain nombre de garanties (techniques, assurances, certification, délais, coûts).

Pour chaque type de travaux, les **fiches techniques** du **guide Rénov'ACT** mentionneront les éléments principaux devant figurer sur un devis.

UN DEVIS PERMET DE :

- Présenter clairement les travaux à effectuer ainsi que les lieux concernés (ex: isolation chambre 1, isolation façade Nord...)
- Obtenir un coût détaillé des travaux (il convient de faire séparer les coûts de main d'œuvre pour tous travaux sauf l'isolation des parois opaques car c'est une exigence pour le CITE)
- Comparer plusieurs offres et négocier les prix
- Contractualiser l'opération (un devis signé équivaut à un contrat)
- Solliciter des aides financières, des subventions et des prêts bancaires



Source Freemages.com/ ©marc jacops

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES :

- Faire réaliser au moins 2 ou 3 devis pour la même demande afin de pouvoir les comparer.
- Etablir un tableau de synthèse permettant de comparer à chose égale les devis.
- Ne pas signer sans un délai de réflexion (14 jours de rétractation). *Ce délai n'est en revanche pas valable pour les achats effectués sur salon.*
- Le versement d'un acompte à la signature du devis n'est pas obligatoire sauf si les travaux doivent commencer très vite et que l'artisan doit passer commande du matériel dont il a besoin. Cela peut donc se négocier en fonction du planning d'intervention.
- Demander l'attestation d'assurance ¹ de l'entreprise et sa qualification RGE (obligatoire pour l'Eco PTZ, le CITE et les CEE).
- La date de début et la durée estimée des travaux ou de la prestation ne sont que très rarement indiquées sur les devis, il convient de discuter des délais d'intervention et du planning d'exécution des travaux au préalable avec l'entreprise.
- Demander que les devis identifient clairement les travaux éligibles aux aides de l'Etat.

Ce que doit mentionner obligatoirement un devis

PARTIE ADMINISTRATIVE :

- Nom, adresse et N° de téléphone de l'entreprise
- Nom, adresse du client (adresse du logement concerné par les travaux)
- N° Kbis / SIRET / APE
- Compagnie d'assurance et N° de police
- Qualification (*RGE obligatoire pour bénéficiaire des aides*)
- Date de réalisation du devis et durée de validité

PARTIE TECHNIQUE

- Qualification ou nature des travaux

“Fourniture” et “pose” doivent être distinguées afin de bénéficier de certaines aides (exigence du CITE pour tous les travaux excepté les travaux d'isolation des parois opaques).

Les quantités, les unités, les prix unitaires HT doivent être renseignés.

- Caractéristiques techniques des matériaux, des équipements

Nom du produit, épaisseur, références (ex: ACERMI pour les isolants), performance des matériaux ou puissance et rendement pour une chaudière

Le niveau de performance doit indiquer une valeur exacte ;

Exemple : Fenêtre : Uw=1.1 et Sw=0.34 et non Uw≤1.3 et Sw≥0.3

¹ Les professionnels sont tenus de souscrire une assurance couvrant la garantie décennale et faire figurer sur leurs devis et factures les coordonnées de l'assureur, le type d'assurance souscrite et la couverture géographique du contrat. Elle couvre les dommages survenus après la réception des travaux pendant une durée de 10 ans.



Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire HT	Total HT	Taux TVA	Total TTC
Travaux sur l'amélioration de votre habitation						
Diagnostic, direction et montage des principales ferrures d'arrêt : volet, châssis et ancrage réalisés par un de nos techniciens présents sur site lors d'intervention. Comptes préconstruits et gestion des travaux à réaliser par nos soins.	1,0		400,00 €	400,00 €	10,0%	440,00 €
Diagnostic, direction et montage des principales ferrures d'arrêt : volet (Diagnostic et ancrage réalisés par un de nos techniciens présents sur site lors d'intervention. Comptes préconstruits et gestion des travaux à réaliser par nos soins).	0,3		800,00 €	240,00 €	10,0%	264,00 €
Réparation et remplacement des joints défectueux défectueux volet au droit de son possible de rester fixés, lentes dans l'axe, passage de dalle, etc. Travaux visant à permettre une bonne disponibilité à l'air de l'habitation de votre habitation. Travaux participent à l'amélioration de la performance énergétique de votre habitation. Forfait journalier et par compagnie. Nos comptes préconstruits des matériaux, main-d'œuvre, gestion ferrures, ancrage, etc. Cette prestation est à l'heure de la pose. La durée totale ne pourra être évaluée, approximativement, qu'après la réalisation d'au moins un lot de travaux et au 2 ^{ème} jour de l'annonce pour un contrat.	0,3		362,50 €	108,75 €	10,0%	119,63 €
Fourniture des matériaux : Matifs, ancrage, peinture épaisse, volet, main-d'œuvre. Cette prestation est à l'heure de la pose. La durée totale ne pourra être évaluée, approximativement, qu'après la réalisation d'au moins un lot de travaux et au 2 ^{ème} jour de l'annonce pour un contrat. En cas de dégroupement, le seul accès sera communiqué avant travaux.	1,0		200,00 €	200,00 €	10,0%	220,00 €

Montant TTC des conditions de règlement sont indiquées comme suit :

- 10% à la commande
- 30% sur réception de votre devis travaux, et chantier exploré à son terme.
- 40% à la présentation de la facture, remise en main propre, le dernier jour de chantier.

De plus, il sera établi un Contrat de réception des travaux. Les garanties commencent à partir de la date de signature de ce contrat (CONSTAT).

TOTAL HT	10,0%	2 462,00 €
dont TVA à	10,0%	246,20 €
TOTAL	T.T.C.	2 708,20 €

Signature du client, précédée de la mention :
« Bon pour accord, devis reçu avant le début de la prestation. »

PARTIE FINANCIÈRE

- Coûts

Tous les coûts doivent être détaillés (installation du chantier, échafaudage, bâches, enlèvement et évacuation de l'existant, gestion des déchets, transport...) Le devis doit faire mention du prix HT et du total TTC. Les taux de TVA, variables selon la nature des travaux et l'ancienneté de l'habitation, doivent être précisés.

- Conditions de règlement



Réno✓ACT

VOTRE PARCOURS DE RÉNOVATION

PARTENAIRES TECHNIQUES

